

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit La Fosse Grillon, sur la commune déléguée de Ouzouer-Le-Marché, commune nouvelle de Beauce-La-Romaine.

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2023, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit La Fosse Grillon, sur le territoire de la commune déléguée de Ouzouer-Le-Marché, commune nouvelle de Beauce-La-Romaine, sera ouverte en mairie de Beauce-La-Romaine du lundi 05 juin 2023 à 09h00 au mercredi 05 juillet 2023 à 17h00.

Demande de permis de construire n°041 173 22 D0018, déposée par la SASU Total Energies Renouvelables France dont le siège social est situé 74 rue du Lieutenant de Moncabrier, technoparc de Mazeran, CS10034, 34500 Béziers et représentée par M. Serge Derotus.

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaire-enquêteur : M. Claude Pitard, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, un résumé non technique.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune déléguée de Ouzouer-Le-Marché, commune nouvelle de Beauce-La-Romaine ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Beauce-La-Romaine :

Lundi-Mercredi-Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Mardi et Jeudi : de 9h00 à 12h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Beauce-La-Romaine afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Beauce-La-Romaine, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Beauce-La-Romaine :

- le lundi 05 juin 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 09 juin 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 27 juin 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 05 juillet 2023 de 14h00 à 17h00.
-

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Beauce-La-Romaine où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>